

# Un petit «oui» au projet de loi

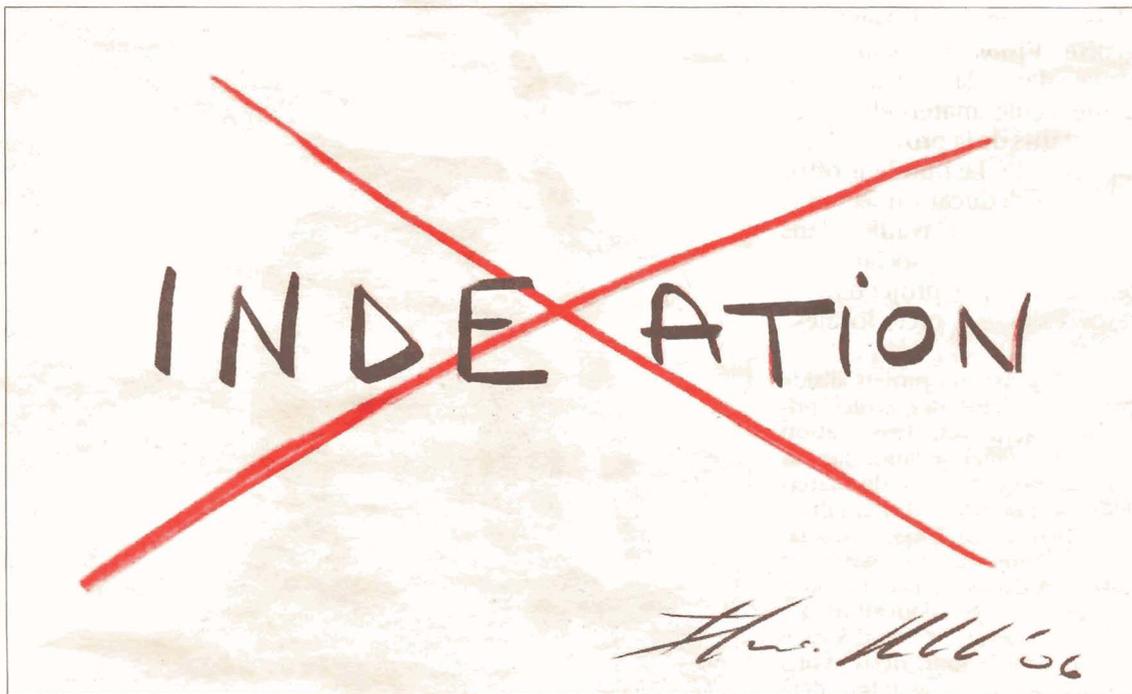
La Chambre de travail et celle des employés privés disent «oui» au projet de loi adaptant certaines modalités d'application de l'échelle mobile des salaires, à condition d'avoir la garantie que ces mesures sont temporaires, et que le gouvernement mène «une politique volontariste face à l'inflation». Quant à la Chambre de commerce, le projet de loi ne représente à ses yeux qu'un «timide frein à la dégradation de la compétitivité».

■ Le projet de loi en question fait suite aux décisions retenues au sein du comité de coordination tripartite, réuni à maintes reprises entre octobre 2005 et avril 2006, et qui s'est notamment penché sur l'équilibre des finances publiques luxembourgeoises.

La Chambre de commerce souligne, pour commencer, que cet accord ne constitue qu'un «consensus minimal». Une étape intermédiaire indispensable mais insuffisante pour un véritable redressement de la compétitivité», selon elle.

La Chambre de commerce précise ainsi que l'accord des représentants patronaux est motivé par le souci d'endiguer au mieux le déficit budgétaire qui constitue un désavantage pour la compétitivité de l'économie du pays. Elle estime que les défis auxquels est confrontée l'économie nationale n'ont jusqu'ici pas trouvé de réponses structurelles à la hauteur.

La Chambre insiste donc sur la nécessité de mettre en œuvre des réformes «à long terme et



(Caricature: Florin Balaban)

plus incisives». Néanmoins, elle marque son accord en faveur du projet de loi, «dans la mesure où les dispositions proposées constituent un frein, quoique timide et temporaire, à la dégradation de la compétitivité des entreprises».

Dans leur avis, la Chambre des employés privés et la Chambre de travail se rejoignent sur plusieurs points. Elles souhaitent avant tout que le gel de l'échelle mobile des salaires reste provisoire. La Chambre des employés privés demande des précisions dans le texte afin d'assurer le retour au système d'adaptation automatique des salaires après 2009. De même, la Chambre de travail insiste sur le caractère transitoire de ces mesures et demande, en plus,

d'évaluer le véritable impact sur l'inflation et le pouvoir d'achat à travers une étude, en 2009 au plus tard.

## «Prendre le mal à la racine»

Les deux Chambres souhaitent également voir le gouvernement «prendre le mal à la racine» en appliquant une politique volontariste pour endiguer l'inflation.

Face à la position de la Chambre de commerce qui espère des mesures plus radicales quant à l'indexation des salaires, la Chambre de travail affirme qu'à ses yeux, «la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ne nécessite pas une réduction des salaires réels sous forme de sup-

pression du mécanisme d'indexation». Les trois Chambres se prononcent en faveur du projet de loi, mais ce «oui» unanime résout de manières différentes. La Chambre de commerce trouve le projet «timide» et veut des réformes structurelles plus «incisives». La Chambre des employés privés prévient qu'il faudra «suivre l'évolution de l'indice utilisé pour l'échelle mobile des salaires car, en raison des neutralisations effectuées et à venir, il sera de plus en plus en retard sur l'évolution des prix». Enfin, la Chambre de travail demande des mesures compensatoires positives en contrepartie de cette amputation du pouvoir d'achat.

■ Christelle Raineri